



BELVEDERE

BELVÈDÈRE SOUHAITE L'OUVERTURE D'UN DÉBAT PUBLIC SUR LES "USAGES" DES REPRÉSENTANTS DE L'AMF

Beaune, 6 Janvier 2011

Comme indiqué hier, le Groupe Belvédère a été étonné des « usages » dont Monsieur Thierry Franck, le représentant de l'AMF, s'est prévalu dans son courrier du 3 Janvier 2011 pour ne pas apporter de réponse formelle et une perspective établie à la demande d'enquête que nous fîmes à deux reprises devant l'anormalité manifeste des mouvements sur les titres financiers de la société.

Cet étonnement nous conduit à nous tourner aujourd'hui même vers Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi que vers la Commission Parlementaire en charge des questions de régulation financière, pour leur proposer, en nous fondant sur les éléments en notre possession, d'amorcer une réflexion sur la nature, le statut, la légitimité et le fondement juridique de ces « usages ».

Le Groupe Belvédère estime en effet que la question de ces « usages » relève d'un niveau d'Intérêt Général qui :

- dépasse son cas particulier,
- est susceptible d'affecter un grand nombre d'entreprises cotées,
- de ce fait, intéresse les Pouvoirs Publics concernés et les Représentants du Peuple Français en charge de ces questions.

En agissant dans le sens de l'Intérêt Général, et avec le concours du Président de l'AMF dont nous attendons sereinement les réponses aux questions que nous posons hier, le Groupe Belvédère entend contribuer à son niveau à l'établissement des standards de régulation financière les plus explicites qui soient.

Nous nous tiendrons à la disposition des parties prenantes de la question soulevée pour leur faire part, si elles le jugent utile, de notre expérience pratique dans ce domaine.

Jacques Rouvroy
Groupe Belvédère
Président Directeur Général